

# **COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON**

**Rue de Gérouville, 5  
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON**

## AVIS DE RECRUTEMENT.

La Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON, procède à la constitution d'une réserve de recrutement, sous le régime contractuel

### d'employé(e)s d'administration de niveau D6.

#### Aptitudes :

- Avoir connaissance des législations appliquées par les différents services et plus particulièrement du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des fiches « Focus sur la commune » de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et des applications informatiques courantes ;
- Être autonome tout en sachant travailler en équipe, être méthodique et rigoureux ;
- Avoir une organisation administrative permettant de disposer rapidement des informations utiles ;
- Savoir gérer son temps, les priorités, avoir le sens de l'organisation et un esprit d'initiative ;
- Disposer de très bonnes compétences rédactionnelles, d'une excellente orthographe et d'un esprit de synthèse ;
- Faire preuve de droiture, de réserve et respecter les principes du service public tels que l'intérêt général, l'égalité des usagers, la transparence et la continuité, dans l'exercice de la fonction.

#### Conditions d'engagement :

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- Jouir des droits civils et politiques;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (baccalauréat).
- Réussir un examen lors de l'engagement.
- Posséder le permis de conduire de la catégorie B.
- Une expérience professionnelle de minimum 5 ans ou une expérience de minimum 1 an dans une Commune constituerait un atout sérieux.

L'ensemble de ces conditions doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

- Satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en deux épreuves.

#### Contrat de travail.

- Type de contrat : contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, renouvelable, suivi d'un contrat à durée indéterminée
- Régime de travail : temps plein (38h/semaine). Une certaine flexibilité peut être demandée occasionnellement (participation à diverses réunions en soirée, ...).
- Grade : D6. Diplôme : Bachelier.
- Rémunération à l'échelle barémique D6 en fonction de l'ancienneté valorisable : minimum : 16.174,07 € / Maximum : 24.852,06 € à l'indice 138,01.
- Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92%) , allocation de fin d'année, chèques repas et deuxième pilier de pension.

#### Candidature :

## **COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON**

**Rue de Gérouville, 5**

**6769 MEIX-DEVANT-VIRTON**

Le dossier de candidature devra être adressé pour le **20 mars 2024** à l'attention du Collège communal, rue de Gérouville, 5 - 6769 Meix-devant-Virton et obligatoirement transmis par lettre recommandée (date de la poste faisant foi).

- Une lettre de motivation signée.
- Un curriculum vitae détaillé.
- Une copie du diplôme et des éventuelles attestations de formation.
- Un extrait de casier judiciaire, daté de moins de 3 mois.
- Une copie du permis de travail ou de séjour, le cas échéant.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

### **Programme de l'examen, modalités d'organisation et les règles de cotation des candidats :**

Les candidats devront obtenir au moins 50 % de points à chaque épreuve et au moins 60 % de points au total pour être retenus.

**Épreuve écrite :** cotée sur 50 points, est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales professionnelles et communales des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un examen écrit (QCM ou questions ouvertes et/ou rédaction ou situation problème). Les matières abordées dans cette épreuve seront relatives au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, au fonctionnement de la Commune, à la vie dans la Commune, aux matières administratives, à la maîtrise suffisante des outils informatiques (Word, Excel, Outlook).

**Épreuve orale :** cotée sur 50 points, se présentant sous forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet :

- d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêts, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc. ;
- de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec le poste proposé ;
- d'évaluer ses compétences en analysant ses formations et expériences pour déterminer si les compétences acquises par le biais de ses expériences et fonctions correspondent à celles requises pour la fonction à pourvoir.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Personne de contact : Nathalie BOLIS, Directrice générale.
- Tel. 063/57.80.51 email : [nathalie.bolis@meix-devant-virton.be](mailto:nathalie.bolis@meix-devant-virton.be)